

Préavis N° 11-2021 au Conseil communal

sollicitant

l'octroi de 1,4 ETP supplémentaire pour le service Domaines & Bâtiments,
secteur développement et projets

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Mardi 1^{er} juin 2021, à 18h30
Castelmont, salles 1 et 2**

Délégué de la Municipalité : Maurizio Mattia

Prilly, le 18 mai 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une augmentation d'effectif fixe pour le service Domaines & Bâtiments, secteur développement et projets, à hauteur de 1,4 ETP (équivalent temps plein) afin de couvrir les besoins en personnel dans un service fortement sollicité par les projets en cours et futurs.

Le service Domaines & Bâtiments (D&B) a fait l'objet de plusieurs changements de Chefs de service ces dernières années impliquant un manque de stabilité pour les équipes, et l'administration en général, et un manque de visibilité sur les projets à mener à court, moyen et long terme.

Depuis son arrivée au 1^{er} janvier 2021, le nouveau Chef de service a prioritairement travaillé sur l'établissement d'un inventaire détaillé de l'ensemble des projets et tâches dépendant du secteur technique D&B, afin de définir avec précision les besoins en personnel.

2. Rappel des faits

Le 1^{er} janvier 2013, le service D&B était scindé en deux entités distinctes, soit D&B Technique et D&B Exploitation afin de permettre au Chef de service D&B Technique de se concentrer en priorité sur le projet de rénovation de la piscine de la Fleur-de-Lys, ainsi que les projets de travaux de moyenne importance. Le Chef de service D&B Exploitation avait la charge d'encadrement du personnel et de coordination des tâches d'entretien courant des bâtiments. Cette organisation a été en vigueur de janvier 2013 à mars 2017.

Durant ces 4 années, le Chef de service Exploitation a réorganisé les activités spécifiques d'exploitation des bâtiments en créant 4 secteurs distincts dirigés par un responsable pour chaque complexe, soit : Complexe «Bâtiments administratifs», Complexe «Piscines», Complexe «Bâtiments scolaires Nord», Complexe «Bâtiments scolaires Sud».

Lors du départ du Chef de service D&B Exploitation en mars 2017, le Chef de service D&B Technique a repris les commandes de l'entier du service. Si, en 2013, la direction du service par une seule personne était périlleuse au vu des projets en cours tout en assumant l'entier de l'organisation hiérarchique, la réorganisation menée par le Chef de service D&B Exploitation, avec un rééquilibrage des liens hiérarchiques, ainsi que la création d'un poste de Gérant technique à 60 % et d'un poste de Chef de projet à 70 %, ont permis d'envisager un retour à une seule direction pour l'ensemble des activités du service. Rappelons encore qu'un nouveau changement a eu lieu à la tête du service avec le départ, au 30 juin 2019, du titulaire et l'engagement de son remplaçant au 1^{er} septembre 2019, qui a lui-même quitté ses fonctions le 31 juillet 2020.

Historique des effectifs depuis 2012 :

Fonctions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 budgeté	
Chef de service	1.00	2.00	2.00	2.00	2.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	
Secrétariat	1.70	1.70	1.70	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	1.80	
Technique Gérante d'immeuble	-	-	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	1.00	1.80	2.00	¹
Technique Cheffe de projet	-	-	-	-	0.70	0.70	0.60	0.60	0.60	0.60	²
Exploitation	26.20	25.35	25.85	26.65	24.45	24.65	24.90	24.90	24.85	24.85	³
Total	28.90	29.05	30.15	31.05	29.55	28.75	28.90	29.30	30.05	30.25	

1. Création de postes en 2014, augmentation d'effectif validée aux budgets 2020 (100 %) et 2021 (40 %)
2. Création de postes en 2016
3. Reprise de certains effectifs par le service Jeunesse entre 2015 et 2016

Comme indiqué en introduction, le nouveau Chef de service Domaines & Bâtiments, en fonction depuis le 1^{er} janvier dernier, a prioritairement travaillé sur l'établissement d'un inventaire détaillé de l'ensemble des projets et tâches dépendant du secteur technique D&B, afin que la Municipalité et le Conseil communal disposent d'une liste la plus complète possible pour ses prises de décisions. Cela a également permis de mettre en lumière qu'une seule Cheffe de projet architecte à 60 % n'est pas suffisante pour gérer l'ensemble des tâches confiées.

3. Estimation des besoins en ETP (effectif équivalent temps plein)

Actuellement pour le suivi des préavis, la Ville de Prilly dispose d'une Cheffe de projet Architecte EPFL à 60 %. Cette dernière est en capacité, avec ce taux d'activité, de conduire et de mener à bien les 2 projets majeurs que sont la rénovation du complexe sportif de la Fleur-de-Lys (actuellement en phase d'exécution) et la création d'un nouvel APEMS à la Confrérie 36 (actuellement en phase de projet). Ces deux projets, bien que décalés dans le temps, représentent un montant d'investissement de CHF 4'028'110.00 sur deux années cumulées. Il s'agit de projets complets avec prestataires externes, mandatés séparément, tels qu'architectes, ingénieurs civils, ingénieurs CVSE et autres spécialistes, et ils incluent le suivi de toutes les phases SIA.

En plus de ceci, elle suit quelques rénovations, adaptations pour le maintien des bâtiments et établit des dossiers de préavis pour les projets à lancer ainsi que le suivi administratif des affaires.

Par ailleurs, la structuration systématique des projets n'est pas encore instaurée; cette thématique doit faire l'objet de réflexions et un grand nombre de documents de références, tels que des conditions générales, doivent être établis et avalisés.

Il y a lieu de rappeler que le service Domaines & Bâtiments est également en charge de la mise en œuvre des projets et autres appuis techniques pour l'ASIGOS, de même que pour la SI Sous-le-Collège SA (nouvel APEMS à Confrérie la 36, par exemple). Si l'activité déployée pour ces entités fait l'objet d'une refacturation, elle n'en exige pas moins d'importantes ressources en termes de personnel disposant des compétences techniques nécessaires.

Une planification des projets qui doivent être lancés (dont certains avec une urgence marquée) a été initiée. Il ressort de cette planification, qui n'est en l'état pas totalement exhaustive, que les projets en question sont au nombre de 15 et représentent un montant annuel d'investissement avoisinant les CHF 8'000'000.00 sur les 8 prochaines années.

Un extrait des quelques projets principaux identifiés à ce jour avec une macro-planification jusqu'en 2030 est présenté en annexe.

2 à 3 de ces projets pourront être pris en charge par le 60 % actuel une fois les projets en cours finalisés. Cependant, si la Ville de Prilly souhaite rattraper une partie du retard accumulé, et ne pas en prendre davantage, il est nécessaire et urgent d'engager à minima, dans un premier temps, 1,4 ETP supplémentaire, ce qui permettra en outre d'assurer une indispensable suppléance dans le suivi des dossiers et chantiers.

4. Incidences financières

Budget de fonctionnement			2021	2022	2023	2024	2025
<i>Montant en CHF arrondis</i>							
<i>Autres charges</i>							
Traitements	3011.000.3510		55'000	165'000	165'000	165'000	165'000
Cotisations AVS-AF-AC	3030.000.3510	9.300%	5'100	15'300	15'300	15'300	15'300
Cotisations CIP	3040.000.3510	16.000%	8'800	26'400	26'400	26'400	26'400
Cotisations accident	3050.000.3510	0.800%	400	1'300	1'300	1'300	1'300
<i>Total charges fonctionnement</i>			69'300	208'000	208'000	208'000	208'000
<i>Autres recettes</i>							
Néant			0	0	0	0	0
<i>Total recettes fonctionnement</i>			0	0	0	0	0
<i>Total charges fonctionnement net</i>			69'300	208'000	208'000	208'000	208'000

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 11-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter l'augmentation de l'effectif de 1.4 ETP (équivalent temps plein) du service Domaines & Bâtiments, secteur développement et projets, dès juillet 2021;
- d'accorder au budget 2021 un montant supplémentaire estimé à CHF 69'300.00 dans les charges salariales;
- de valider l'augmentation des charges salariales correspondant à 1.4 équivalent temps plein pour les budgets 2022 et suivants.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexe : Tableau des projets principaux identifiés jusqu'en 2030